

PAR COURRIER

Le 28 mai 2015

Objet : Demande d'accès # 2015-04-15 – Complément de lettre réponse

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 8 avril 2015, et à laquelle nous avons répondu le 24 avril dernier concernant des documents relatifs au 802, chemin Aylmer à Gatineau.

Les documents suivants sont accessibles et joints à la présente. Il s'agit de :

- 1- Rapport d'événement du 22 mars 1991, 2 pages;
- 2- Avis de correction du 14 juin 1991, 2 pages;
- 3- Avis de correction du 15 juillet 1991, 2 pages;
- 4- Rapport d'événement du 8 août 1991, 1 page;
- 5- Rapport d'inspection du 16 mai, 4 pages;
- 6- Rapport d'inspection du 24 mai, 4 pages;
- 7- Avis d'infraction du 8 juin 1994, 2 pages;
- 8- Rapport d'inspection du 24 juillet, 4 pages;
- 9- Rapport d'inspection du 22 août, 4 pages.

Nous vous informons que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M^{me} Nathalie Picard, analyste de votre dossier, au numéro 418 521-3858, poste 7929.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Diane Barry

p. j. (11)

Les eaux des bains et cuisines,

53-54

indiquent la présence de mousses dans le fossé occasion-
nellement. — Omelet



CERTIFIÉ

Hull, le 14 juin 1991

AVIS DE CORRECTION

Madame Nicole Leclerc, présidente
107-854 Canada Ltée
802, chemin d'Aylmer
Aylmer (Québec)
J9J 1J1

**Objet: Évacuation des eaux usées,
Pink Panthers à Aylmer.
N/D : 7330-07-01-0053400**

Madame,

À la suite de l'inspection en date du 6 juin 1991, effectuée par Rock de la Durantaye, fonctionnaire dûment autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec, nous devons vous informer que vous contrevenez à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2).

Plus précisément, le fait suivant ont été constaté :

- écoulement d'eaux usées provenant de votre établissement directement en surface.

De ce fait, vous contrevenez à cette dite loi et à ses règlements qui stipulent que :

Loi sur la qualité de l'environnement (chap. 49, art. 20) :

20. Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par règlement du gouvernement.

La même prohibition s'applique à l'émission, au dépôt, au dégagement ou au rejet de tout contaminant, dont la présence dans l'environnement est prohibée par règlement du gouvernement ou est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

/2



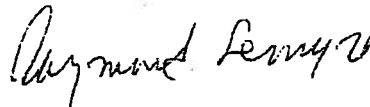
En conséquence, nous vous demandons d'apporter les correctifs nécessaires pour respecter les lois et règlements en vigueur. Afin d'effectuer ces correctifs, il vous est demandé de :

- 1° Prendre **immédiatement** les mesures nécessaires pour empêcher tout écoulement d'eaux usées en surface;
- 2° D'ici le 15 juillet 1991, présenter des plans et devis d'une firme d'ingénieurs pour un système septique conforme.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec Rock de la Durantaye.

Nous comptons sur votre coopération.

Le chef du Service municipal,



Raymond Lemyre

RL/RD/1c

c.c. M. Jacques Laberge, ville d'Aylmer



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale
de l'Outaouais

PAR HUISSIER

Hull, le 15 juillet 1991

AVIS DE CORRECTION

Madame Nicole Leclerc, présidente
107-854 Canada ltée
802, chemin d'Aylmer
Aylmer (Québec)
J9J 1J1

Objet: Évacuation des eaux usées,
Pink Panthers à Aylmer.
N/D : 7330-07-01-0053400

Madame,

À la suite de l'inspection en date du 6 juin 1991, effectuée par Rock de la Durantaye, fonctionnaire dûment autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec, nous devons vous informer que vous contrevenez à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2).

Plus précisément, le fait suivant ont été constaté :

- écoulement d'eaux usées provenant de votre établissement directement en surface.

De ce fait, vous contrevenez à cette dite loi et à ses règlements qui stipulent que :

Loi sur la qualité de l'environnement (chap. 49, art. 20) :

20. Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par règlement du gouvernement.

La même prohibition s'applique à l'émission, au dépôt, au dégagement ou au rejet de tout contaminant, dont la présence dans l'environnement est prohibée par règlement du gouvernement ou est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

/2

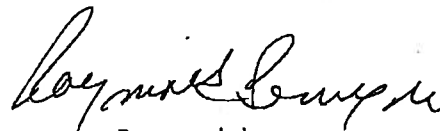
En conséquence, nous vous demandons d'apporter les correctifs nécessaires pour respecter les lois et règlements en vigueur. Afin d'effectuer ces correctifs, il vous est demandé de :

- 1° Prendre immédiatement les mesures nécessaires pour empêcher tout écoulement d'eaux usées en surface;
- 2° D'ici le 22 juillet 1991, présenter des plans et devis d'une firme d'ingénieurs pour un système septique conforme.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec Rock de la Durantaye.

Nous comptons sur votre coopération.

Le chef du Service municipal,



Raymond Lemyre

RL/RD/1c

c.c. M. Jacques Laberge, ville d'Aylmer

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7330-07-01-0053400 DATE DE RÉDACTION : 94 / 05 / 24
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 94 / 05 / 13 HEURE : - Arrivée : 12:50
A M J - Départ : 13:30

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Paul Albert

ACCOMPAGNÉ DE : Jacques La Bergerie (WSP Aylmer)

LIEU INSPECTÉ : 302 Chemin D'Aylmer
Aylmer
ADRESSE POSTALE (si différente)
107-854 Canada Inc
86 A Thol Drive
Aylmer Québec
J9T 1K2

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
<u>2 Types qui Peinturaient l'extérieur</u>	_____
_____	_____
_____	_____

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [] CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre _____ # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU · AIR · SOL · FLORE · FAUNE · DÉCHETS

AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

BUTS : Vérifier le Bien-Fondé de la plainte (odeur d'eau usée)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7330-07-01-0053400 DATE DE RÉDACTION : 94 / 05 / 24
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

La Photo #1 Montre l'arrière du Pink Panther. on peut y constater un tuyau gris d'environ 1/4" qui lors de ma visite laissait écouler une eau de couleur grisâtre. Il n'y avait pas d'odeur particulière. Cependant, le fossé dans lequel l'eau s'écoule ne présente pas de pente et, une accumulation de cette eau est présente.

La Photo #2 Montre la partie ouest du "Pink" où on peut y voir les 3 sorties pour y voir les fosses septiques. une légère odeur s'en dégageait.

La Photo #3 indique la portion de terrain où passe un tuyau d'environ 3 pouces sous la terre. Lors de ma visite un fort écoulement en provenance de ce tuyau était évacué à fréquence régulière. L'eau était claire et sans odeur. (Voir Photo #4). Il s'agit sûrement du drain de la bâtisse.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7320-07-01-0053400 DATE DE RÉDACTION : 94 / 05 / 24
A M J

3. CONCLUSION

UN ÉCHANTILLONNAGE EST REQUIS AFIN DE CARACTÉRISER
CEtte EAu

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7330-07-04 0053460

DATE DE RÉDACTION : 94 / 05 / 24
A M J

4. RECOMMANDATIONS

Effectuer l'échantillonnage

5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR :

Paul Albert
(nom)

[Signature]
(signature)

94 / 05 / 24
A M J

• VÉRIFIÉ PAR :

Boucher C.
(nom)

[Signature]
(signature)

94 / 05 / 30
A M J

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7330-07-01-0053400

DATE DE RÉDACTION : 94/05/16
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 94/05/16
A M J

HEURE : - Arrivée : 11h00

- Départ : 11h30

INSPECTEUR / INSPECTRICE

Richard Dionis

ACCOMPAGNÉ(E) DE

LIEU INSPECTÉ

802 chemin d'Agomer
Agomer

ADRESSE POSTALE (si différente)

PLAIGNANT(E) : Rencontré(e) oui [] non []
NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S)
RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

CROQUIS

PLAN(S)

CARTE(S)

[]
Nombre 2

[]

[]

[]

ÉCHANTILLONS

[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S) ANNEXE(S) []
PRÉCISEZ

1.

2.

BUT(S) :

Vérifier s'il y a écoulement d'eau usée

Prendre échantillon s'il y a lieu

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7330-07-01-0053400

DATE DE RÉACTION : 94 / 05 / 16
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

De l'eau s'écoule de tuyaux à deux endroits à l'arrière de l'établissement faisant l'objet de cet inspection. J'ai pris deux échantillons. L'eau était claire. De l'échantillon #2 il se dégagerait une légère odeur.

(94-05-30) Les rapports d'analyse indique une grande contamination de l'échantillon #2 par les coliformes fécaux

RAPPORT D'INSPECTION

N° DOSSIER : 7330-07-01-0053400

DATE DE RÉACTION : 24 / 05 / 16
A M J

3. CONCLUSION

Nous devons attendre les résultats d'analyse avant de fixer des conclusions.

(24-05-30) Des écus usés sortent des tuyaux

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7330-07-01-0053400

DATE DE RÉDACTION : 94 / 05 / 16
A M J

4. RECOMMANDATION(S)

Attendre les résultats d'analyse avant de prendre une décision

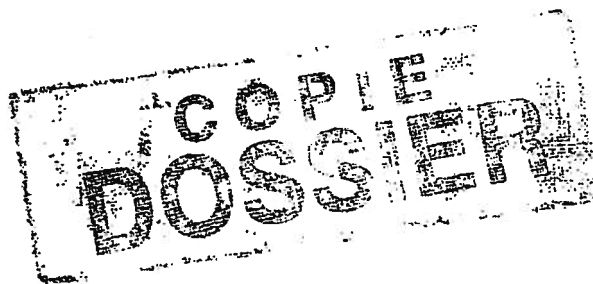
(94-05-30) Envoyer un avis d'infraction

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Richard Dionis (nom) [Signature] (signature) 94 / 05 / 16
A M J

VÉRIFIÉ PAR : Boucher C. (nom) [Signature] (signature) 94 / 05 / 20
A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



Hull, le 8 juin 1994

AVIS D'INFRACTION

107854 Canada inc. faisant affaire sous la raison sociale
Cabaret Pink Panther Enr.
802, Chemin Aylmer
Aylmer (Québec)
J9H 5T6

N/Référence : 7330-07-01-00534 00

Objet : Évacuation non conforme des eaux usées,
802, Chemin Aylmer, Aylmer

Mesdames, Messieurs,

À la suite d'une inspection effectuée le 16 mai 1994 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi:

1. - Écoulement d'eaux usées en surface;
- Loi sur la qualité de l'environnement
article 20

170, rue Hôtel-de-Ville
7e étage, bureau 7.350
Hull (Québec)
J8X 4C2

Téléphone: (819) 772-3434
Télécopieur: (819) 772-3952



AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Référence : 7330-07-01-00534 00

Le 8 juin 1994

Nous vous demandons donc cesser immédiatement tout écoulement et de nous soumettre un plan des correctifs d'ici le 7 juillet 1994.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Mme Christine Boucher au (819) 772-3434.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.



Elphège Caron,
directeur régional adjoint - Environnement

EC/RD/II



VÉRIFIÉ PAR

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7330-07-01-0053400 DATE DE RÉDACTION : 96 / 07 / 24
 A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 96 / 07 / 24 HEURE : - Arrivée : 10:30
 A M J - Départ : 10:50

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Paul Albert

ACCOMPAGNÉ DE : _____

LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)
Cabanet Pink Panther 107 854 CANADA INC.
802 chemin Aylmer FRONT OFFICINE sous la Bourse Sociale
Aylmer, Québec Cabanet Pink Panther ENR.
J9H 5T6

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
_____	<u>Nicole Leclair / Propriétaire</u>	_____
_____	_____	_____

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) [x] CROQUIS [] PLAN(S) [] CARTE(S) []
 Nombre : _____ No _____ No _____

ÉCHANTILLONS
 [] [] [] [] [] []
 EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
 PRÉCISEZ 2. _____

BUT(S) : Vérifier si le tuyau où il y avait un écoulement
a été "Bouché". Entente du service juridique et des Propriétaires
suite à la culpabilité de ces derniers.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 1330-01-01-005400

DATE DE RÉDACTION : 96 / 07 / 24
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

La photo montre que le tuyau n'a pas été bouché mais plutôt comblé par des pièces de métal. Ce faisant, il n'y avait pas d'écoulement, pas de senteur et pas d'accumulation d'eau dans le secteur.

J'ai rencontré M^{me} Leclair, qui m'a dit que des travaux de détournement des eaux provenant du tuyau vers les fosses septiques avaient été réalisés. Le plombier n'a pas "bouché" le tuyau car il y a des gaz* qui s'échappent de ce tuyau. M^{me} Leclair fait vider les réservoirs 2 fois/semaine et la "boîte" opère du lundi au dimanche.

* Voir lettre Dego Le 18 juillet à vos Bureaux

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7330-07-01-0053400 DATE DE RÉDACTION : 96 / 08 / 05
A M J

3. CONCLUSION

Il n'y a plus d'écaillage et la raison pour ne pas "Bancé"

Le tuyau me semble acceptable

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7330-07-01-0053400 DATE DE RÉDACTION : 94/08/22
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 94/08/01 HEURE : - Arrivée : 13130
A M J - Départ : 13145

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Paul Albert

ACCOMPAGNÉ DE : _____

LIEU INSPECTÉ : Cabaret Park Panther ADRESSE POSTALE (si différente) : _____

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
_____	_____	_____
_____	_____	_____

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [] CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre _____ # _____ # _____

ECHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

BUTS : Vérifier s'il y a écoulement et Prendre
échantillon s'il y a lieu.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 330-07-01-0853400

DATE DE RÉDACTION : 94 / 08 / 20
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Ça coulait (pièce filet d'eau)

Pas d'odeur particulière mais étendue d'eau
Près du Bâtiment situé à l'arrière du "Pink"

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7330-07-01-0053400 DATE DE RÉDACTION : 94/08/22
A M J

3. CONCLUSION

constant aux enquêtes si Bactéria Positive

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7330-07-01-005 3400 DATE DE RÉDACTION : 94 / 08 / 22
A M J

4. RECOMMANDATIONS

attendre résultat

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Yves Duhon (nom) [Signature] (signature) 94/08/22
A M J

VÉRIFIÉ PAR : Boucher C. (nom) [Signature] (signature) 94/08/25
A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :